

Cote du document: EB 2006/89/INF.9/Rev.1
Date: 5 février 2007
Distribution: Restreinte
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

**Discours de clôture du Président du
Fonds international de développement
agricole, M. Lennart Båge, à la
quatre-vingt-neuvième session
du Conseil d'administration**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Information**

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais maintenant résumer nos débats et mettre brièvement en relief les décisions adoptées pendant la session.

Le Conseil d'administration a commencé son examen du document relatif aux produits attendus du Plan d'action qui lui a été soumis pendant la session en passant en revue le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010 (EB 2006/89/R.2, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.2/Rev.1). Il a été reconnu que le document définit plus clairement quels sont les avantages comparatifs du FIDA et les domaines sur lesquels il doit porter son attention; repose sur l'expérience acquise et les enseignements tirés par le FIDA et d'autres organisations comparables; et facilitera l'alignement des ressources et un renforcement de l'obligation redditionnelle au sein de l'organisation.

Il y a eu au Conseil une très instructive discussion concernant la hiérarchie des objectifs de développement qui sous-tendent le cadre stratégique. Il a été expliqué que la recherche de la sécurité alimentaire relève du premier Objectif du Millénaire pour le développement, à la réalisation duquel le FIDA entend contribuer, et vise expressément et exclusivement la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres, qui est de longue date l'un des buts de l'action du FIDA. Les membres du Conseil ont également mis en relief l'expérience qu'a le FIDA de la fourniture d'un appui ciblé aux secteurs rural et agricole, ainsi que la nécessité d'accroître la productivité agricole. Ces points seront explicités dans la version finale du document révisé.

Il a été convenu en outre que l'innovation et l'élargissement des activités, ainsi que les autres principes qui président à l'intervention du Fonds, comme l'autonomisation, les partenariats et la durabilité, sont des aspects indispensables à la réalisation des buts du FIDA. De ce fait, il faut y voir des principes transversaux applicables à toutes les activités du Fonds. Ces éléments seront reflétés dans une hiérarchie révisée des objectifs de développement.

Le Cadre stratégique pour 2007-2010 a été approuvé, sous réserve des modifications qui seront apportées au document pour refléter les observations formulées pendant la session du Conseil. Sa version révisée sera affichée sur le site web du FIDA.

Un cadre détaillé de mesure des résultats obtenus aussi bien au niveau de l'organisation dans son ensemble qu'au niveau des pays et des projets sera soumis à l'approbation du Conseil en septembre 2007. Afin de faciliter la participation du Conseil à l'élaboration de ce cadre de mesures, une consultation informelle se tiendra en même temps que la session d'avril 2007 du Conseil d'administration.

Il a été convenu en outre que la direction du FIDA rendrait compte au Conseil des progrès réalisés dans les principaux domaines reflétés dans le Plan d'action, en particulier en ce qui concerne le plan élaboré par le Fonds pour resserrer sa collaboration avec les institutions basées à Rome afin de promouvoir à la fois une plus grande cohérence au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies, des gains d'efficacité et des économies, ainsi que le plan élaboré en vue d'aligner les ressources humaines du FIDA sur ses priorités stratégiques.

Le Conseil a ensuite discuté de la stratégie de gestion des savoirs au FIDA (EB 2006/89/R.3), qui est également l'un des produits attendus du Plan d'action. Les Administrateurs ont apprécié les efforts déployés pour élaborer le projet et ont reconnu qu'il s'agissait d'une question épineuse. Il restait plusieurs questions appelant un examen plus approfondi. Entre autres, une analyse des forces, faiblesses, possibilités et

menaces, l'apprentissage au niveau du terrain, la transformation de la culture institutionnelle, les incitations visant à encourager le partage des savoirs et l'apprentissage, les incidences de la mise en œuvre de la stratégie sur le plan des ressources humaines et des ressources financières et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre réaliste. Il doit être constitué un groupe de travail spécial du Conseil pour définir les indications à suivre et faire en sorte que les préoccupations exprimées soient reflétées comme il convient dans la stratégie révisée de gestion des savoirs qui doit être soumise à l'approbation du Conseil à sa session d'avril 2007.

La politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution (EB 2006/89/R.4, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.4/Rev.1) a été discutée par les Administrateurs lors d'un séminaire informel qui a eu lieu le 12 décembre, avant son examen pendant la session du Conseil. Comme demandé par plusieurs Administrateurs, la version finale de ce document directif définira plus clairement comment la définition de la supervision et de l'appui à l'exécution est utilisée afin de mettre en relief les liens étroits qui existent entre ces diverses activités. En outre, cette politique sera complétée par des lignes directrices détaillées, dont l'application sera suivie et évaluée avec attention. La direction élaborera un plan opérationnel indiquant en détail le calendrier de mise en œuvre de cette politique, les jalons à respecter et les ressources requises à cette fin. Cela étant, le Conseil a approuvé la politique en matière de supervision et d'appui à l'exécution.

Le Conseil a alors entrepris d'examiner la politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2006/89/R.5 et rectificatif, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.5/Rev.1). Les révisions qu'il était proposé d'apporter au document et à son rectificatif ont été approuvées et le Conseil a accueilli favorablement cette nouvelle politique, qui constituera un moyen d'améliorer la transparence et de promouvoir les échanges de connaissances et l'apprentissage.

Le Conseil a ensuite abordé l'examen du programme de travail, du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) et du budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007 (EB 2006/89/R.6/Rev.1 et rectificatif, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.6/Rev.2), ainsi que le rapport à ce sujet du Comité d'audit (EB 2006/89/R.7). Les membres du Conseil se sont dit satisfaits du travail considérable qu'avaient accompli aussi bien le Comité que les services du Fonds, qui avait considérablement facilité l'examen par le Conseil des propositions présentées.

Le projet de programme de travail du FIDA pour 2007 a été approuvé par le Conseil avec un objectif de 605 millions de USD, montant comprenant un programme de prêts de 544,5 millions de USD et un programme de dons de 60,5 millions de USD, cette dernière somme devant être également répartie entre le guichet mondial/régional et le guichet pays, y compris l'élément don du MFDP. Cet objectif représente une augmentation de 10% par rapport au programme de travail de 2006 et un chiffre conforme à l'augmentation annuelle du programme de travail que le Fonds s'est fixé pour objectif pendant la période couverte par la septième reconstitution. La direction a réitéré que le programme de travail prévu pour 2007 pourrait être ajusté pendant l'année en fonction du niveau des ressources disponibles.

En outre, le Conseil a approuvé pour le MFDP un budget total de 33,8 millions de USD, montant qui correspond à la recommandation du Comité d'audit tendant à ce que l'augmentation en termes nominaux du MFDP ne dépasse pas 10%. Le Conseil a fait savoir qu'il comptait sérieusement que la proportion des dépenses administratives allouées aux besoins opérationnels continue d'augmenter.

Les Administrateurs se sont félicités de la réduction du ratio entre les dépenses d'administration et les coûts afférents au MFDP, d'une part, et le programme de travail et budget, de l'autre, qui avait été ramené du plafond convenu de 17,1% à 16,8%, abstraction faite des incidences des fluctuations des taux de change. Le Conseil a relevé que le Comité d'audit examinerait comment ce ratio pourrait être maintenu indépendamment des effets des variations des taux de change. Les Administrateurs ont dit attendre avec intérêt l'issue de ces discussions ainsi que de l'examen de la structure et de la présentation du budget du FIDA qui devait être entrepris par le Comité d'audit en 2007. La direction s'est engagée à redoubler d'efforts pour continuer à réduire le ratio en question à l'avenir.

Après avoir examiné le projet de budget administratif du FIDA pour l'exercice 2007, se montant à 67,49 millions de USD, le Conseil en a autorisé la présentation au Conseil des gouverneurs à sa trentième session. L'abstention des États-Unis d'Amérique à l'égard du projet de budget, motivée par le non-respect de la règle de la croissance nulle en termes réels, sera consignée dans le procès-verbal de la session.

Enfin, le Conseil a passé en revue le programme de travail et le budget administratif du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2007, se montant à 5,687 millions de USD, soit une augmentation de 11% en termes réels. Reconnaisant que cette augmentation exceptionnelle était imputable principalement au coût de l'évaluation conjointe devant être menée avec la Banque africaine de développement, le Conseil a approuvé le programme de travail de OE et autorisé la présentation de son budget administratif à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

Passant au point de son ordre du jour concernant les questions d'évaluation, le Conseil a approuvé les rapports du Président du Comité de l'évaluation sur les travaux de sa quarante-cinquième réunion (EB 2006/89/R.8) tenue le 10 octobre, et de sa quarante-sixième réunion (EB 2006/89/R.9) tenue le 8 décembre 2006. Ce faisant, le Conseil a approuvé la recommandation tendant à ce que l'évaluation du Plan d'action soit supprimée du programme de travail d'OE.

Les Administrateurs ont félicité le Bureau de l'évaluation de la qualité du rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) (EB 2006/89/R.10 et additif). Ils ont relevé que ce rapport donnait, sur la base des évaluations entreprises en 2005, une vue d'ensemble extrêmement utile des résultats obtenus et ont souligné qu'il fallait que le FIDA déploie des efforts concertés pour continuer à améliorer la durabilité de ses opérations.

Comme demandé par le Conseil en avril 2006, la présentation du rapport sur la performance du portefeuille (EB 2006/89/R.11 et additif) a continué d'être alignée sur celle du rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA. Les Administrateurs ont appuyé cette initiative et se sont dit satisfaits du rapport dans son ensemble, de bien meilleure qualité que par le passé. Le Conseil a également félicité le FIDA d'avoir fait rapport aussi bien sur l'efficacité des efforts de développement que sur les questions de gestion, et d'avoir donné des informations claires et factuelles sur le portefeuille du Fonds en mettant en relief ses points forts mais aussi ses faiblesses. À ce propos, les Administrateurs ont considéré que la comparaison des réalisations obtenues et des objectifs fixés dans le Plan d'action en matière d'impact sur le développement était un élément positif. Ils se sont dit rassurés de savoir que les principales conclusions du RARI et du rapport sur la performance du portefeuille correspondaient pour l'essentiel, bien que représentant l'aboutissement de processus distincts.

Lorsqu'il a évalué la performance du FIDA, le Conseil a relevé de nettes améliorations dans des domaines comme la performance des projets en général – au regard de critères comme la pertinence, l'efficacité et l'efficience – ainsi que l'accent mis par la direction sur la nécessité de parvenir à des améliorations semblables en ce qui

concerne la durabilité des activités. Enfin, le Conseil a noté que le rapport sur la performance du portefeuille serait reflété dans le rapport sur l'efficacité des activités de développement qui devrait lui être soumis en décembre 2007.

S'agissant de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) (EB 2006/89/R.12), les Administrateurs se sont dit satisfaits d'apprendre que les donateurs au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTÉ administré par la Banque mondiale étaient convenus que le FIDA devrait être autorisé à avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire en tant que créancier éligible. Il a été convenu que la contribution du Fonds fiduciaire serait de 67% de l'encours des coûts de l'Initiative pour le FIDA. Le Conseil a souligné qu'il importait de continuer d'appuyer le financement du Fonds fiduciaire pour que celui-ci puisse honorer ses engagements futurs, particulièrement pour les pays qui étaient en amont du point de décision. Il s'agit là effectivement d'une excellente nouvelle, et je tiens à vous remercier tous une fois de plus de votre précieux et inlassable appui à cet égard.

Le Conseil a alors examiné le rapport figurant dans le document R.12 et a approuvé la contribution à la réduction de la dette de la République du Congo à l'égard du FIDA ainsi qu'un complément d'allègement de dette pour le Malawi. Le Conseil a également approuvé la présentation au Conseil des gouverneurs du rapport intérimaire sur la participation du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTÉ, tel que modifié par les dernières informations fournies oralement.

Le Conseil est ensuite passé à l'examen des programmes d'options stratégiques (COSOP) établis pour Madagascar (EB 2006/89/R.13) et le Népal (EB 2006/89/R.14, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.14/Rev.1). Les deux COSOP avaient été formulés conformément à la nouvelle présentation des COSOP axés sur les résultats que le Conseil avait approuvée à sa session de septembre 2006.

Après avoir examiné les ressources disponibles pour engagement à la présente session (EB 2006/89/R.15 et additif), le Conseil a approuvé l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) jusqu'à concurrence d'un montant de 102,2 millions de USD au maximum. Les Administrateurs ont pris note du fait que le montant net des ressources additionnelles utilisées en vertu du PEA en 2006 sur la base des rentrées nettes escomptées d'ici à fin décembre atteindrait vraisemblablement 181,6 millions de USD.

Seize projets et programmes ont été approuvés pendant la session: 6 en Afrique, 4 en Asie et dans le Pacifique, 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 3 au Proche-Orient et en Afrique du Nord. L'abstention de l'Allemagne lors de l'approbation du programme proposé pour Sri Lanka et celle de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède au sujet du projet proposé pour le Soudan seront consignées dans le procès-verbal de la session. Conformément à la législation américaine, les États-Unis d'Amérique tiennent à ce qu'il soit consigné dans le procès-verbal qu'ils sont opposés au projet proposé pour le Soudan. Le Conseil a également passé en revue et approuvé 4 mémorandums du Président, à la suite de quoi il a approuvé les arrangements fiduciaires pour le programme d'appui à l'agriculture au Mozambique, la supervision directe par le FIDA du programme de développement des microentreprises rurales: apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement en Colombie et le report de 6 mois de la date limite fixée pour la signature des accords de prêt concernant le projet de développement du couloir central en Équateur et le programme national de développement rural: régions centrale et orientale, au Guatemala.

Quinze propositions de dons ont été approuvées pendant la session, 9 au titre du guichet mondial/régional, à savoir 2 dons à des centres internationaux bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), 6 à des

centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI et un à la Coalition internationale pour l'accès à la terre. En outre, un don a été approuvé au titre du guichet pays et les 5 autres font partie des projets et des programmes proposés pour l'Égypte, l'Érythrée, le Niger, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Les Administrateurs ont examiné le rapport sur le plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (EB 2006/89/R.36). L'évaluation externe de la Coalition contient une recommandation tendant à ce que le FIDA continue d'héberger provisoirement la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Le plan définit clairement les objectifs à atteindre, les jalons à respecter et les règles à appliquer en matière de présentation de rapports en vue de contribuer à améliorer les performances futures et les programmes de la Coalition, et de permettre en même temps l'établissement progressif, entre le FIDA et la Coalition, de relations comparables à celles qui existent avec tout autre bénéficiaire de dons. Le Conseil a ensuite passé en revue le rapport sur les enseignements retirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (EB 2006/89/R.38) et a recommandé que ledit rapport soit communiqué au Conseil des gouverneurs à sa trentième session.

Le Conseil a examiné aussi le document relatif aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice 2006-2007 (EB 2006/89/R.39), et a pris note des informations contenues dans ledit document au sujet des projets dans la filière et des COSOP en cours de préparation et prévus pour 2007.

Le Conseil a entamé son examen des questions financières inscrites à son ordre du jour en passant en revue le projet de politique en matière de liquidités (EB 2006/89/R.40). Il a pris note de l'approche prudente qui sous-tendait la politique proposée et a approuvé la proposition visant à ce que le niveau minimum des liquidités du FIDA soit fixé à 60% du montant total des décaissements annuels en espèces plus le montant des fonds additionnels pouvant être requis par suite de chocs de liquidité. Les Administrateurs ont relevé que la situation des liquidités serait suivie et reflétée dans les rapports présentés périodiquement au sujet du portefeuille de placements du FIDA et que la politique en la matière serait revue à la fin de la période couverte par la septième reconstitution pour tenir compte des changements pouvant être intervenus en ce qui concerne les ressources financières disponibles et, le cas échéant, le profil des risques.

Le Conseil a ensuite fait porter son attention sur l'état des contributions aux sixième (EB 2006/89/R.42) et septième (EB 2006/89/R.41) reconstitutions des ressources du FIDA. Les Administrateurs ont relevé que, dans le cas de la septième reconstitution, les instruments de contribution et les paiements n'ayant pas fait l'objet d'instruments de contribution se montaient à 272,7 millions de USD, soit 45% des contributions annoncées. La reconstitution entrera en vigueur lorsqu'il aura été reçu des instruments de contribution représentant au total 50% des contributions annoncées. Le Conseil a été informé que plusieurs États membres avaient fait savoir que le dépôt de leurs instruments de contributions respectifs était imminent, de sorte qu'il faut espérer que la reconstitution entrera officiellement en vigueur très prochainement. Je tiens à saisir cette occasion de remercier à nouveau la Grèce et le Mali pour l'augmentation substantielle de leur contribution, annoncée pendant la session.

En ce qui concerne l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA, les annonces de contribution reçues représentaient l'équivalent de 509,1 millions de USD. À ce jour, le montant total des instruments de contribution déposés et des paiements non assortis d'instruments de contribution se montent au total à 468,9 millions de USD, soit 92% des contributions annoncées. Comme la période couverte par la sixième reconstitution s'achève le 31 décembre 2006, les États membres n'ayant pas acquitté l'intégralité de leur contribution sont instamment engagés à le faire dès que possible.

Le Conseil d'administration a passé en revue le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2006 (EB 2006/89/R.43) et a relevé que le montant cumulatif net du produit des placements pour les neuf premiers mois de l'année s'était élevé à 41 millions de USD. Il a relevé en outre qu'au 30 novembre 2006, le montant estimatif net du revenu des placements se chiffrait à environ 59 millions de USD, soit un taux de rendement net, sur une base annuelle, de 2,73%.

Le Conseil a alors pris note du rapport relatif aux dépenses spéciales consacrées au nouveau siège du FIDA qui figure dans le document EB 2006/89/R.44.

Le Président du Comité d'audit a présenté le rapport du Comité sur sa quatre-vingt-quinzième réunion (EB 2006/89/R.45), tenue le 11 décembre 2006. Le Conseil a pris note des informations figurant dans ledit rapport et a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que la Réserve générale du FIDA soit maintenue à son niveau actuel, c'est-à-dire à 95 millions de USD.

Le Conseil a pris note du rapport du Comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (EB 2006/89/R.46). La recommandation relative à l'objectif et aux procédures des réunions avec les coordonnateurs et les amis figurant dans ledit rapport a été dûment confirmée. Toutefois, il faut plus de temps pour pouvoir examiner à tête reposée le rapport, qui sera discuté par les coordonnateurs et les amis pour pouvoir convenir de la marche à suivre pour examiner les questions en jeu. Je tiens à saisir cette occasion de remercier les membres du Comité de leur dévouement et des efforts qu'ils ont déployés pour identifier les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer l'efficacité de cet organe.

Les Administrateurs se sont dit satisfaits des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement, tels qu'ils sont reflétés dans le document EB 2006/89/R.47. Le Conseil a noté que la mise en œuvre du Plan d'action avançait comme prévu et que les activités entreprises n'avaient pas dépassé les limites du budget approuvé. Ils ont apprécié l'accent qui avait été mis sur des questions transversales comme les ressources humaines, la qualité des produits et l'amélioration de l'impact et de la durabilité des activités exécutées.

Le Conseil a examiné ensuite le rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (EB 2006/89/R.48 et additif). Les Administrateurs ont pris acte des notes provisoirement attribuées aux pays et des allocations prévues pour la période 2007-2009, qui ont été calculées sur la base du coefficient de pondération révisé de 0,45 retenu pour la population et sur la base d'un cycle triennal de prêts/allocations, comme convenu par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session, en avril 2006. Le Conseil a alors approuvé la présentation au Conseil des gouverneurs, à sa trentième session, du rapport de situation ainsi que des notes de pays et des allocations.

Le Conseil s'est alors tourné vers les points relatifs au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il a approuvé la modification des procédures de gestion des fonds du Compte des ressources spéciales pour le financement de la mise en œuvre de la Convention qui avait été proposée dans le document EB 2006/89/R.56, avant de passer au rapport de situation relatif aux activités entreprises au titre du Mécanisme mondial en 2006 (EB 2006/89/R.49) et d'approuver sa présentation au Conseil des gouverneurs en 2007.

Le Conseil a également autorisé le Président à négocier un accord-cadre de coopération inter-institutions avec la Banco de Desarrollo Económico y Social de Venezuela (EB 2006/89/R.50) ainsi qu'un accord de coopération avec la Communauté

des pays de langue portugaise (EB 2006/89/R.51). Il a approuvé l'invitation de deux nouveaux observateurs aux futures sessions du Conseil des gouverneurs (EB 2006/89/R.52) et a approuvé aussi les dates des sessions de 2008 du Conseil d'administration (EB 2006/89/R.53). Les Administrateurs sont ensuite convenus que le Conseil se réunirait le 16 février 2007 pour des discussions informelles concernant la proposition relative à l'établissement d'un cadre de soutenabilité de la dette au FIDA. L'heure et le lieu de cette réunion seront précisés dans la lettre d'invitation que le Secrétariat doit envoyer prochainement. Il sera également présenté en février 2007, comme convenu, un rapport sur le cadre de la soutenabilité de la dette afin de faciliter ces discussions.

Enfin, le Conseil a approuvé la diffusion sur le site web à accès public du FIDA des documents présentés pendant la session, à l'exception du document EB 2006/89/R.3, relatif à une stratégie de gestion des savoirs au FIDA, qui doit être révisé et soumis à nouveau à l'approbation du Conseil en avril 2007.

Avant de clore cette session, je voudrais prendre un instant pour dire au revoir à plusieurs de nos amis et collègues. M. Phrang Roy doit prendre sa retraite du FIDA à la fin de l'année. Phrang est entré au FIDA il y a 25 ans comme cadre associé au Département gestion des programmes, dans le cadre du programme suédois de stages, Département où il est ultérieurement devenu chargé de projets à la Division Afrique. Après avoir été détaché auprès du Programme des Nations Unies pour le développement, il est revenu au FIDA comme Directeur de la Division Asie et Pacifique, dont il a centré les efforts sur la promotion de l'égalité entre les sexes et les populations autochtones dans les régions les plus marginalisées d'Asie. En 2002, il a été nommé Président adjoint du Département affaires extérieures et en 2005, à sa demande, il s'est vu confier une mission spéciale pour consacrer tous ses efforts aux questions liées aux populations autochtones et aux questions tribales. Reconnaissant que les populations autochtones représentent 15% des populations pauvres du monde et qu'elles peuvent rarement faire entendre leur voix au sein des instances internationales, Phrang s'est fait le champion de leur cause. Sa vision et son dévouement ont rendu possible nombre de réalisations notables, dont l'importante contribution apportée par le FIDA à la création de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Ses efforts seront poursuivis grâce aux bases solides établies par Phrang, et nous lui souhaitons un plein succès dans ses futures entreprises.

Nous devons également dire au revoir à Mme Caroline Heider, Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation, qui doit prochainement assumer le poste de Directrice de l'évaluation au Programme alimentaire mondial. Depuis qu'elle est entrée au FIDA, Caroline s'est distinguée par son grand professionnalisme et n'a jamais cessé d'aider le FIDA à relever les défis auxquels il est confronté dans l'accomplissement de son mandat. Dans l'évaluation des résultats et de l'impact des opérations du FIDA, elle a fait montre d'un admirable sens du travail en équipe. Nous lui souhaitons un plein succès dans son nouveau rôle et savons que nous pourrions continuer à travailler ensemble dans l'authentique esprit de collaboration qui s'est instauré entre les institutions basées à Rome.

C'est personnellement avec un profond regret que je dois dire que cette session du Conseil est la dernière pour l'un des plus anciens de nos Administrateurs, M. Lothar Caviezel, qui représente la Suisse au Conseil d'administration depuis 1996. Depuis qu'il est parmi nous, il a apporté une contribution qui a enrichi de manière inappréciable les débats de notre Conseil. En outre, M. Caviezel a pris une part active aux délibérations concernant non pas une mais quatre consultations sur la reconstitution des ressources du Fonds, depuis la quatrième reconstitution. Ses efforts inlassables et son engagement au service de la cause du FIDA ont été remarquables, et il laissera un vide difficile à combler.

Un autre visage que vous connaissez bien, le Professeur Gabriel Lombin, doit également nous quitter. Le Professeur Lombin représente le Nigéria au Conseil depuis 2000 et, au fil des ans, n'a cessé d'apporter un appui constructif au FIDA. Je tiens, personnellement et au nom de toute l'assistance, à vous exprimer à vous deux notre profonde gratitude. Je tiens également à rendre hommage à la contribution positive qu'a apportée à nos travaux la représentante de l'Afrique du Sud, Mme Margaret Mohapi, qui quitte Rome pour assumer d'autres fonctions. Nous vous souhaitons sincèrement un plein succès à l'avenir.

Je déclare maintenant cette session close et vous souhaite à tous un bon retour chez vous et une très heureuse et prospère nouvelle année.

